



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

| COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mardi 13 juillet 2021

COVID-19

Port du masque lors des rassemblements liés à la célébration de la fête nationale

Au regard de la situation sanitaire et de la circulation du virus dans le département des Bouches-du-Rhône, le préfet tient à rappeler que le port du masque est obligatoire lors des rassemblements extérieurs.

C'est le cas pour les rassemblements prévus durant les festivités liées à la fête nationale et en particulier lors des feux d'artifice du 14 juillet.

Outre le port du masque quand la distanciation physique ne peut pas être respectée, il est rappelé que la consommation d'alcool sur la voie publique demeure interdite en dehors des terrasses de restaurants et des débits de boissons.

Pour toute demande presse, merci de l'adresser à pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr

Service Régional de la Communication Interministérielle
04 84 35 40 00 | www.bouches-du-rhone.gouv.fr | www.paca.gouv.fr

